événements	écoles primaires	collèges
Sensibilisation dans les classes	Jusqu'au 7 octobre	
Dépôt des candidatures	Jusqu'au 7 octobre	
Rencontre des candidats par Monsieur le Maire	Du 3 au 14 octobre	
Campagne électorale	Du 10 au 14 octobre	
Élections	Lundi 17 octobre	Mardi 18 octobre
Dépouillement	Mercredi 19 octobre	
Proclamation des résultats	Mercredi 19 octobre 16 heures	
Formation des élus	Vacances de la Toussaint	
1e Assemblée Plénière	Mercredi 16 novembre	
Installation des Commissions	Mercredi 23 novembre	

Pour en savoir plus

Mairie de Gardanne - Service Enfance - 17 rue Borély
Tél. 04 42 65 77 30

Contact :

Khira Rahmani

CONSEIL MUNICIPAL 2005/2007 DES ENFANTS

Un moyen :
- d'écoute
- de réflexion
- de proposition
- d'action
- de respect

Gardanne

Le mot des élus

Les élections au Conseil Municipal des Enfants vont se dérouler dans les établissements scolaires de la ville.

Les enfants et les jeunes représentent une réelle richesse pour la ville. Nous savons que vous ne manquez ni d'idées ni de projets.

S'investir dans le Conseil Municipal des Enfants (CME) est une des manières les plus sûres de faire connaître et concrétiser vos projets.

Nous concevons cette démarche comme un enrichissement pour tous : adultes et enfants et un moyen de faire émerger des questions nouvelles.

Être conseiller municipal, c'est aussi représenter l'ensemble des enfants et des jeunes de la ville, être leur porte-parole.

Nous souhaitons que vous soyez nombreux à être candidats et candidates à ce nouveau dispositif, afin que par votre dynamisme et votre regard neuf, vous mettiez encore davantage notre ville en phase avec son temps.

Roger Meï
Maire de Gardanne

Grégory Calemme
Adjoint aux Affaires Scolaires

Marie-José Galle
Conseillère Municipale Déléguée à l'Enfance

Déroulement du vote

Le jour du vote, les électeurs de CM1 à 3e choisiront dans l'isoloir parmi les bulletins, un candidat garçon et une candidate fille et les glisseront dans les enveloppes de couleur différente.

Le vote sera validé lorsque les enveloppes auront été mises dans l'urne.

Les candidats ayant obtenu le plus de voix seront élus et représenteront l'ensemble des enfants gardannais. Les 32 premières filles et les 32 premiers garçons seront titulaires : ils participeront aux travaux des Commissions et Assemblées Plénières.

Formation des élus

Pendant les vacances de la Toussaint, les jeunes conseillers participeront à une formation de trois jours qui leur donnera les outils nécessaires pour mener à bien leur rôle d'élu au CME.

Proclamation des résultats

Les résultats seront proclamés en salle de Conseil Municipal par Monsieur le Maire le mercredi 19 octobre à partir de 16 heures.

Durée du mandat

La durée du mandat (renouvelable) est fixée à 2 ans.

Comment fonctionne-t-il ?

Les jeunes élus se réunissent en petits groupes de travail (Commissions) sur des thèmes qu'ils déterminent eux-mêmes.
Les Commissions permettent de travailler concrètement à la mise en place des projets, de s'exprimer, débattre, prendre avis auprès d'élus, de techniciens, d'experts...

Les Commissions ont lieu deux fois par mois mais peuvent se rajouter des séances de travail selon les besoins du dossier traité.

Lorsque le projet est prêt, il est présenté par les membres de la Commission à l'ensemble du CME lors des Assemblées Plénières (deux par an) présidées par Monsieur le Maire.

Ces Assemblées permettent aux enfants d'étudier collectivement les projets et de définir ceux qui sont prioritaires dans le cadre d'un budget alloué.

Etre conseiller au CME c'est :

- Représenter les autres enfants de la ville, des quartiers en faisant remonter leurs attentes, et en retour les informer sur la vie du C.M.E.
- Exprimer des idées et débattre dans le respect des autres, faire des choix, concrétiser des projets.
- Apprendre à travailler en groupe d'enfants, avec des élus adultes, gérer un budget.
- S'engager dans une démarche qui réclame du temps, de l'imagination et du dynamisme.
- Devenir un citoyen responsable en participant activement à la vie de la ville.

Elections : mode d'emploi

Conditions pour être électeur

Sont électeurs tous les enfants (de 9 à 15 ans) de section CM1 à 3e de collège scolarisés à Gardanne.

Conditions pour être éligibles

Tous les enfants de section CM1 à 3ème résidant à Gardanne peuvent être élus à condition de faire acte de candidature.

Parité

La parité est instaurée : 64 enfants titulaires sont élus dont 32 filles et 32 garçons.
Chaque électeur vote à la fois pour un candidat garçon et pour une candidate fille.

Nombre de représentants par établissement scolaire

Etablissement Scolaires	Section	Nombre de Sièges
Ecoles Primaires	CM1 - CM2	4
Château-Pitty	CM1 - CM2	4
Georges-Brassens	CM1 - CM2	4
Albert-Bayet	CM1 - CM2	4
Jacques-Prévert	CM1 - CM2	4
Fontvenelle	CM1 - CM2	4
Paul-Cézanne	CM1 - CM2	4
Frédéric-Mistral	CM1 - CM2	4
Saint-Joseph		
Collèges	6e	4
Pesquier	5e	4
	4e	4
	3e	4
	6e	4
Péri	5e	4
	4e	4
	3e	4
		64 Sièges

Campagne électorale

Elle se déroulera du lundi 10 au vendredi 14 octobre.

C'est le moyen pour un(e) candidat(e) de se faire connaître, d'exposer ses idées, son projet pour la ville, de représenter les enfants gardannais, de donner envie de voter pour lui / elle.

Des affiches standards seront fournies de façon à ce que les candidats mènent campagne en toute équité. Elles seront exposées dans les établissements scolaires.

Date des élections

Elles se dérouleront :

* Dans les écoles élémentaires le :
lundi 17 octobre de 8h30 à 17h

* Dans les collèges le :
mardi 18 octobre de 8h30 à 17h

A quoi sert un CME?

- Faire s'exprimer les enfants, valoriser leurs idées.
- Faire des propositions concrètes au Conseil municipal adulte, dans les domaines concernant l'enfance et l'intérêt général pour la ville, le quartier....
- Réaliser des projets pour les enfants grâce à un budget spécifiquement alloué.
- Être consulté par le Conseil Municipal Adulte sur les questions concernant l'enfance, la ville.
- Favoriser le rapprochement entre les générations.
- Favoriser le dialogue, l'échange et la confrontation des idées dans le respect mutuel.
- Favoriser le rapprochement entre les générations.

Qui les écoute?

- Le Maire et son Conseil Municipal
- La population

Qui les aide?

- Le Maire et ses conseillers municipaux
- Une animatrice du Service enfance
- Les techniciens de la ville
- Des experts si besoin